

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DU LUNDI 18 mai 2026 à 19 heures**

Etaient présents :13

Mesdames, Messieurs, Patricia RABELKA M'BENGUE (vice-présidente), Vincianne TROUBAT, Alberta AWAD, Frédéric GOULLIER (Président), Fabrice ROUSSEL, Laurent THEOU, Julien ROYEUR, Jean-François DODET, Jean-François GUENIN, Frédéric TISSOT, Daniel BLATRIX, Michel LAURIER, Eimen RIANI.

Etaient absents ou excusés : 0

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Frédéric TISSOT est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Quorum : 13

Ordre du jour :

- 1) Installation du Conseil d'Administration et élection du Vice -Président
 - 2) Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration
 - 3) Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration du CCAS au sein de l'assemblée générale de l'UDCCAS
 - 4) Dossiers d'aide sociale
 - 5) Informations et questions diverses
-

1) Installation du Conseil d'Administration et élection de la Vice Présidente

Appel nominal d'installation :

- Administrateurs, conseillers municipaux, élus lors du conseil municipal du 20 avril 2026
 - Mme Patricia RABELKA M'BENGUE
 - Mme Alberta AWAD
 - M. Fabrice ROUSSEL
 - M. Laurent THEOU
 - M. Julian ROYER
 - M. Jean-François DODET
- Administrateurs nommés par arrêté du Maire en date du 07/05/2026 :

représentants d'associations :

L'UDAF n'avait pas donné de candidat à désigner pour la représentation des familles

. **M. Jean François GUENIN**, en qualité de représentant de l'association œuvrant pour l'accès aux droits et la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'association Nouvelles Voies;

. **M. Daniel BLATRIX**, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département, sur proposition de l'ADAPEI ;

. **M. Michel LAURIER**, en qualité de représentant au service des personnes seules, âgées et démunies, sur proposition de l'Association Saint Vincent de Paul,

. **M. Eimen RIANI** en qualité de représentant de l'association CREATIV'21 pour favoriser l'accès à l'emploi sur le territoire,

. **Mme Vincianne TROUBAT** en qualité de représentant de l'Association Simon de Cyrène qui gère des habitations destinées aux personnes en situation de handicap, sur proposition de ladite association ;

o . autres :

. **M. TISSOT Frédéric** (*bénévole*), au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune.

Élection de la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS :

la candidature de Mme Patricia RABELKA M'BENGUE est proposée aux administrateurs par vote à bulletins secrets, conformément à l'article 18 du décret 6.5.1995.

2) Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration

Il a été proposé de donner délégation de pouvoirs au Président du CCAS et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Vice-Présidente, pour la durée de leur mandat, en application de l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles, dans les matières suivantes :

1) Attribution des prestations d'aide sociale facultative dans les conditions définies par le conseil d'administration (situation d'urgence : cas de menace d'expulsion, de coupure d'eau, d'électricité ou de gaz, de problème d'alimentation ou d'hygiène...) ;

Attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant maximum de 100 € afin de faciliter les démarches et pouvoir répondre rapidement aux situations d'urgence.

- 2) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée.
- 3) Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) Conclusion de contrats d'assurance ainsi que d'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) Création de régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère ;
- 6) Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7) Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défense du CCAS dans les actions intentées contre lui, dès lors que les intérêts du CCAS sont en jeu ;
- 8) Délivrance, refus et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Dans le cadre de la procédure d'urgence, le CCAS autorise à titre dérogatoire Mme JAFFIOL Ludmila (Directrice du CCAS) à signer les décisions prises par le Président ou la Vice-Présidente du CCAS en matière d'attribution de secours d'urgence, afin d'apporter une réponse rapide à des besoins alimentaires ou d'hygiène de première nécessité.

Les documents signés dans le cadre de cette délégation de signature porteront la mention « Pour le Président (ou Vice-Présidente) et par délégation de signature, Mme JAFFIOL, Directeur du CCAS.

Mme JAFFIOL en sa qualité de Directrice de CCAS est habilitée à délivrer l'aide d'urgence dans le respect du règlement des aides sociales facultatives du CCAS qui fixe la procédure d'urgence.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, MANDATE 13 VOIX POUR (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) approuve la delegation de pouvoirs au Président.

3) Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration du CCAS au sein de l'assemblée générale de l'UDCCAS

Il a été proposé de nommer Mme Patricia RABELKA, Adjoint aux Solidarités, Logement, et Economie et vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS, comme représentante du CCAS de Saint-Apollinaire à l'assemblée générale de l'UDCCAS de Côte-d'Or.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve cette désignation par 13 VOIX POUR (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION).

4) Dossier d'aide sociale

Sur la base du rapport de travailleur social, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder :

- une aide de **500 €** à une personne en situation de handicap afin de lui permettre d'aménager sa salle de bain en douche.

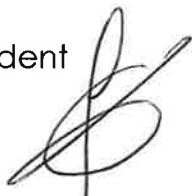
5) Informations et questions diverses

Monsieur le Président donne la parole aux membres des associations afin de présenter les associations présentes au Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance à 20 h.

Signatures :

Le Président



Frédéric GOULIER

Le secrétaire

Frédéric TISSOT

